



ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Engagés par **Monsieur CHAILLOUX Sébastien**

Emploi : Adjoint technique Territorial 2^{ème} classe

FRAIS DE DEPLACEMENTS :

Frais kilométrique du 13 mars 2023 :

- Aussac-Vadalle – Tusson = 25kms
- Tusson – Mansle = 14kms
- Mansle – Saint-Groux = 3,5kms
- Saint-Groux – Vadalle = 14,5kms

Frais kilométrique : 57 kms x 0,41 € = 23,37 €.

Je soussignée Sébastien CHAILLOUX, auteur du présent état en certifie l'exactitude à tous égards et demande à mon profit la somme de 23,37€ à virer sur mon compte bancaire FR76 1240 6001 1900 1834 3731 088.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 14 mars 2023.

Vérifié et reconnu exact

L'agent,

Le Maire,
Gérard LIOT

